ÉTABLIR DES CONTRATS DE TRAVAIL

DANS LE RESPECT DES DISPOSITIONS DU CODE DU TRAVAIL ET DE LA CCN 51

Les relations entre un employeur et un salarié s'inscrivent dans le cadre d'un contrat de travail. Certaines spécificités d'exercice de l'activité professionnelle dans notre secteur d'activité, sanitaire, social et médico-social, peuvent être précisées dans les contrats de travail.

À l'issue de la formation, les participants sauront identifier la relation contractuelle adaptée à leurs besoins, conclue dans le respect des droits et obligations des salariés. Ils seront en capacité de la faire évoluer pour accompagner les changements dans le fonctionnement des structures.

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de la rédaction d'un contrat et identifier les mentions indispensables
- Mesurer les incidences des différents types de contrat de travail sur la gestion des salariés
- Analyser les modifications qui peuvent être apportées aux contrats et en connaître les modalités de mise en œuvre

17 mars 2021

Classe virtuelle

325€
par personne

1 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehap.fr

Prérequis

Connaissances professionnelles relatives à la fonction managériale et/ou administrative exercée

CONTENU

Les différents types de contrats de travail
- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Les spécificités du contrat à temps partiel

La rédaction du contrat
- Les mentions obligatoires
- Les autres clauses

La période d'essai
- Objectifs
- Détermination de la durée

Les obligations liées à l'embauche
- Documents remis par le salarié
- Visite d'information et de prévention ou suivi médical renforcé

La modification de la relation contractuelle
- Modification des conditions de travail
- Modification du contrat de travail

PUBLICS

- Responsables d'équipe
- Assistants ressources humaines
- Toute personne en charge du suivi des

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pédagogie interactive alternant :
- apports juridiques
- exercices

INTERVENANTS

- Conseillers en relations du travail FEHAP